

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf trente heures, le Conseil Municipal de Prasville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame MONTGUILLON Isabelle, Maire. La séance a été publique.

Présents : M. REUILLER Alain, Mme Alicia NOURY, M. Gérard PANNETIER, M. Emmanuel MOREL, Mme Christelle PELLETIER, Mme Emilie GUERTON-GOUSSARD, M. Gaël LACOUR, Mme Aurélie FULGINI, Mme Dorine SAGETTE formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. GRIMAUD Pascal

Pouvoir : -

Date de la convocation : 21 Avril 2026.

Gérard PANNETIER a été nommé secrétaire de séance.

Lecture ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 a été adopté par les membres présents du conseil municipal.

DELIBERATION VOTE DES TAUX D'IMPOSITON POUR 2025 :

Madame le Maire donne lecture de l'état 1259 sur la notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 à savoir :

- Taxe foncière bâti (TFB) : 27,99%
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : 13,48%
- Taxe d'habitation (TH) : 4,77%

Le Maire demande au conseil de passer au vote. Le conseil, à l'unanimité, par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide de maintenir les taux d'imposition comme proposés. Il précise que le budget 2026 sera établi avec des produits attendus des ressources à taux voté de 137 692 + (-8817€) de produits attendus des ressources indépendantes des taux votés ce qui donnera en totalisation 128 875€ de prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026.

DELIBERATION VOTE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2026 :

Madame le Maire donne lecture des demandes de subventions reçues en mairie avant le 28 février 2026.

Le conseil décide, par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer en 2026 une subvention aux associations qui ont fourni un dossier complet (dont le cerfa N°12156*06) aux suivantes :

- Association Prévention routière	40€
- Association JSP Voves	250€
- Association St Lubin	250€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE :

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2026 de la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 517 220 € € et en dépenses et recettes d'investissement à 251 886,60 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2026 par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 SERVICE DE L'EAU :

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2026 du service de l'eau qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 92 686 € et en dépenses et recettes d'investissement à 42 348,93 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2026 du Service de l'eau par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

M. GRIMAUD Pascal a rejoint la séance du conseil municipal.

DELIBERATION PROJET EOLIEN

Madame la Maire, donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet, en date du 25 Mars 2026, indiquant qu'une enquête publique est prescrite par arrêté préfectoral, qui aura lieu du mercredi 22 avril 2026 à 9h00 au vendredi 22 mai 2026 à 18h30 concernant le projet de parc éolien de la Marnière au Prince, présentée par la SAS MOUTIERS RECLAINVILLE ENERGIE sur le territoire de Moutiers-en-Beauce et Réclainville.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Pierre COUTURIER, tiendra ses permanences en mairie de Moutiers-en-Beauce et Réclainville.

La commune de Prasville est incluse dans le périmètre (6kms) défini par l'article R181-36 du Code de l'environnement.

Le dossier administratif a été adressé sous format numérique.

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner un avis sur le projet.

Après explications et discussions, le conseil délibère et à l'unanimité, par 10 voix pour, 0 contre et 1 abstention, et donne un avis favorable à ce projet de parc éolien.

DELIBERATION RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE LA LISTE ELECTORALE

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, la commission de contrôle est composée de :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau (hors maire et adjoints)
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État
- Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire

Désignation du conseiller municipal :

- Madame Emilie GUERTON-GOUSSARD, conseillère municipale,
- Monsieur Gaël LACOUR, conseiller municipal

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

DELIBERATION COMMISSION DE CONTROLE

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1650 ;

Considérant que le renouvellement du Conseil municipal issu des élections municipales de mars 2026 entraîne la nécessité de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Considérant que, dans les communes de moins de 2 000 habitants, cette commission est composée du maire (ou de l'adjoint délégué) et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de proposer une liste de contribuables en nombre double, parmi lesquels l'administration fiscale désignera les membres de la commission ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

De proposer la liste suivante de contribuables, en vue de la désignation par l'administration fiscale des membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

- Madame RUELLE Marie-Claude domiciliée 1 rue de Chartres à Prasville
- Madame LEFEVRE Jacqueline domiciliée 7 rue de la Libération à Prasville
- Monsieur MAÎTRE Jean-Noël domicilié 2 rue du Château à Prasville
- Madame DIGER Mauricette domiciliée 4 rue de la Libération à Prasville
- Madame LEMAIRE Marion domiciliée 48 rue de la Résistance à Prasville
- Monsieur CHIMOT Alain domicilié 50 rue de la République à Prasville
- Monsieur CHEVRIER Patrick domicilié 35 rue de la république à Prasville
- Madame RYS Lydie domiciliée 20 rue de la Résistance à Prasville
- Monsieur FLAHAUT Patrick domicilié 36 rue de la résistance à Prasville
- Madame GLAUME Marylène domiciliée 21 A rue de la Résistance à Prasville
- Madame GUERTON-GOUSSARD Emilie domiciliée La Mare du Château à Prasville
- Monsieur HURAUULT Basile domicilié 14 rue de la République à Prasville

- Monsieur DELCAMBRE Luc domicilié 27 rue de la République à Prasville
- Madame HEUZÉ Mylène domiciliée 9 rue de la Résistance à Prasville
- Madame LE CORRE Florence domiciliée 14 rue du Château à Prasville
- Monsieur TANGUY Hervé domicilié 9 Chemin du Cerisier à Mondonville Sainte Barbe à Prasville
- Monsieur PATRIGEON Nicolas domicilié 7 rue des Tourelles à Mondonville Sainte Barbe à Prasville
- Madame RUBIO Audrey domiciliée 4 rue de la Mairie à Prasville
- Madame SEVESTRE Sophie domiciliée 4-6 rue du Château d'Eau à Prasville
- Madame SUARD Karina domiciliée 2 rue de la Résistance à Prasville
- Monsieur TOHIER Bernard domicilié 50 rue de la résistance à Prasville
- Monsieur CHAMPOLIVIER Pascal domicilié 30 rue de la Résistance à Prasville
- Monsieur LE FEUVRE Dominique domicilié 3 rue du Château d'Eau à Prasville
- Monsieur DEQUEN Christophe domicilié 4 rue de Chartres à Prasville

PRÉCISE : que les personnes proposées remplissent les conditions prévues par la réglementation, notamment être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la commune.

AUTORISE : Madame la Maire à transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques, qui procédera à la désignation des membres de la commission.

Adopté à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstentions.

QUESTIONS DIVERSES

Points sur les différentes commissions :

- Commission des travaux (isolation mairie et chauffage, espaces verts, trottoirs rue de la république, chasse roue rue de bel air, aménagement place de la halle aux grains).
- Commission fêtes et cérémonies (spectacle de Noël, 14 juillet, fête des voisins, cérémonies du 8 mai, 11 novembre et des Fusillés)
- Commission cimetière (étude des devis et voir pour le règlement)
- Commission communication (un bulletin municipal par an, Facebook, site internet, création page Instagram).
- CCAS

Toutes les matières soumises à délibération étant épuisées, la séance a été levée à 22h25.